

Le Règlement

ARTICLE I

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs quel que soit leur âge.
Les photos ne respectant pas l'un des articles suivant seront exclus.

ARTICLE II

Le concours se porte sur le thème « Saint Cernin » (paysage, patrimoine, vie locale, faune, flore...)
Le concours est totalement gratuit, chaque participant majeur ou mineur a la possibilité de présenter jusqu'à 5 photos. Les photographies pourront être en couleur ou noir et blanc. L'impression est à la charge du participant. Elle doit être imprimée sur un format A4 21X29,7 et sur papier photo.

ARTICLE III

Le jury se compose de personnes ne participant pas au concours. Les clichés seront évalués sur leur qualité artistique, leur originalité et au respect du thème imposé.

ARTICLE IV

Le bulletin d'inscription et les photographies sont à retourner avant le 15 Avril 2019, à la mairie de Saint Cernin à l'adresse suivante :

Mairie
Concours photo
10 rue de la mairie
15310 Saint Cernin

ARTICLE V

Les photographies seront exposées du 1 Mai 2019 au 30 Juin 2019 à la médiathèque de Saint Cernin (sur les horaires d'ouverture de celle-ci). L'annonce des résultats et remise des prix se fera le 21 Juin 2019 à 19h30 dans l'enclos municipal. Une seconde exposition aura lieu à Barsac en automne (date non défini pour le moment).

ARTICLE VI

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration des clichés. Toute image mettant en scène des personnages sera sous la responsabilité de son auteur qui devra avoir requis les autorisations nécessaire à sa diffusion. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

ARTICLE VII

L'association pourra utiliser les clichés présentés pour son usage propre, sous réserve de mentionner le nom de l'auteur des photographies présentées. En aucun cas cette utilisation ne pourra générer de prestation financière au profit de l'auteur des photos utilisées.

Chaque personne participant au concours doit avoir pris soin de lire et accepté le règlement.
Exemplaire à retourner avec les photographies.

AUTORISATION POUR PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO ACCORDEE PAR :

Père/Mère/Tuteur* :

Le..... 2019

Signature, précédée de la mention Lu et approuvé

*Rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation.